

La généralisation des CPOM dans le médico-social

« XXIVe congrès

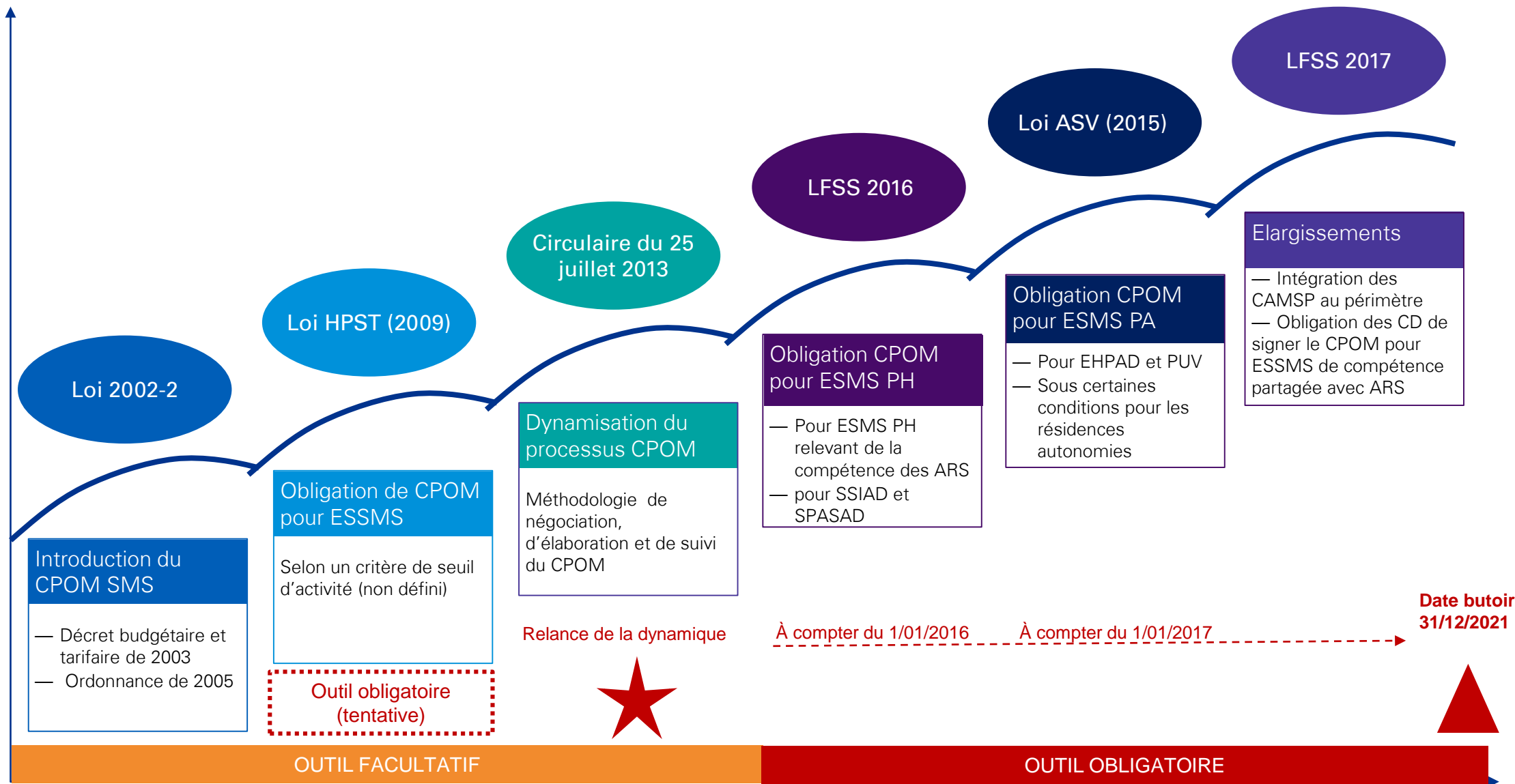
UNASSI »










CPOM : quelles obligations
aujourd'hui ?

Une montée en puissance progressive



Les caractéristiques juridiques

 CPOM PA		 CPOM PH
Calendrier de mise en œuvre		
31 décembre 2021		31 décembre 2021
Pénalités en cas de refus		
10% forfait soins		Aucune
Périmètre de couverture		
EHPAD sur un même département		Libre
Durée et contenu		
5 ans + modèle contrat-type		Max 5 ans

Les étapes d'élaboration d'un CPOM

CADRAGE DE LA DÉMARCHÉ

Organiser et structurer la démarche de contractualisation

- mettre en place un **comité de pilotage**
- définir le **périmètre** du CPOM
- déterminer un **calendrier de négociation** et un **plan d'actions** détaillé

RÉALISATION ET PARTAGE DU DIAGNOSTIC

Apprécier la situation du gestionnaire et de ses ESSMS et identifier les axes d'amélioration

- positionner les ESSMS par rapport à leur **environnement**
- mettre en exergue les **forces et faiblesses**
- faire une analyse globale des **capacités financières**

NÉGOCIATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS ASSOCIÉS

Définir les objectifs et les décliner sous forme de fiches actions :

- les **actions** à réaliser
- les **moyens** nécessaires
- le **calendrier**
- les **indicateurs** de suivi

Prévoir les moyens :

- les **dotations financières** et leurs modalités d'évolution
- les **modalités d'affectation des résultats**
- les **frais de siège**

RÉDACTION ET SIGNATURE DU CONTRAT

Formaliser les engagements contractuels

- les **modalités de suivi et d'évaluation** du CPOM,
- les **consultations** appropriées pour avis et approbation,
- les **communications** nécessaires à son appropriation et à sa mise en oeuvre.

PILOTAGE ET SUIVI DU CPOM





Les grands enseignements

Les grands enseignements

- ❑ Cette étude montre que **les appréhensions** avant d'entrer dans le processus CPOM sont nombreuses => les difficultés rencontrées sont au final moins impactantes
- ❑ Il ne faut pas **sous-estimer le temps nécessaire** à consacrer **en amont** de la signature du CPOM dans un format « Comité de pilotage » pour préparer au mieux tant le diagnostic que les objectifs à proposer aux ATC mais aussi **en aval** de la signature pour le suivi des objectifs
- ❑ **L'implication de la Gouvernance** est essentielle dans le processus
- ❑ **Les relations avec les ATC** vont évoluer au fil du processus, chaque partie prenante devant trouver sa place dans la négociation et l'échange



Vos contacts :

Bernard Bazillon

Associé, Directeur national
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense
01 55 68 94 59
ecosociale@kpmg.fr

Sidonie Hanouet Derhy

Directrice de projets
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense
01 55 68 94 59
ecosociale@kpmg.fr

Thierry Champion

Caen
02 14 37 55 44
tchampion@kpmg.fr

Mathilde Epiard

Nantes
02 28 24 11 13
mepiard@kpmg.fr

Mohammed El Yamani

Limoges
05 55 11 37 32
melyamani@kpmg.fr

Carole Donat

Martinique
05 96 71 92 72
cdonat@kpmg.fr

Jocelyn Scamps

Lille
03 20 20 67 25
jscamps@kpmg.fr

Isabelle Le Loroux

Paris
01 55 68 22 11
ileloroux@kpmg.fr

Sandrine Demesse

Metz
03 87 39 02 20
sdemesse@kpmg.fr

Jean-Marie Besson

Lyon
04 37 64 78 28
jbbesson@kpmg.fr

Laurent Pradère

Lyon
04 37 64 75 83
lpradere@kpmg.fr

Florence Gabriel

Montpellier
04 67 99 14 63
fgabriel@kpmg.fr

Gilles Charles

Marseille
04 96 20 53 68
gcharles@kpmg.fr

Philippe Levert

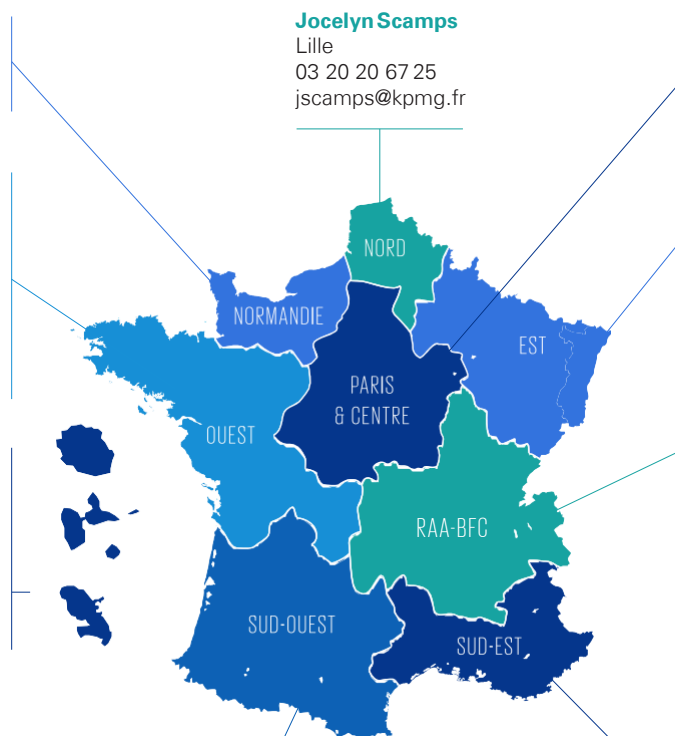
Valbonne
04 92 96 88 20
plevert@kpmg.fr

Marjorie Puz

Bordeaux
05 56 42 43 75
mpuz@kpmg.fr

Gérard Durand

Castres
05 63 71 82 15
gerarddurand@kpmg.fr



kpmg.fr



© 2019 KPMG France, membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG France est membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative (« KPMG International »), une entité de droit suisse. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.